

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BELLIGNAT

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	24

Date de la Convocation
24/09/2024

Date d'affichage
24/09/2024

OBJET

MARCHÉ DE TRAVAUX
Centre Social et Culturel
Jacques Prévert

Séance du 01 Octobre 2024 _____

L'an Deux Mil Vingt Quatre _____

Et le Premier octobre _____

A Dix Huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, en Mairie, sous la présidence de **Mme RAVET Véronique, Maire**

Présents : RAVET V. - MILLET D. - PITTION V. - - GUILLAUBEZ C. - VINCENT B. - NIOGRET C. - PARNALLAND E. - COLOMBET M. - CERQUEIRA C. FRATTER M. - BOURGEON A. - KILIC D. - YILMAZ Y. - PERDRIX T. - DE MATOS C. - BARBIER M. - - HASSOUN K. - MOREIRA J. - LADRE R.

Absents : C. ARMETTA - J. PARIS-CADET A. - A. GROSSIORD

Procuration est donnée par BUFFAUT C. à VINCENT B.
Procuration est donnée par PICHON H. à NIOGRET C.
Procuration est donnée par BOURDONNAY C. à MILLET D.
Procuration est donnée par RHODET F. à FRATTER M.
Procuration est donnée par BARBERIS P. à RAVET V.

Secrétaire de Séance : PERDRIX Thierry

Rapporteur : B.VINCENT

-Vu la délibération du 31/05/2021 visée par la Sous-préfecture de NANTUA le 01.06.2021

-Vu l'acte d'engagement signé le 14/06/2021 entre la Commune de BELLIGNAT et l'entreprise ZEFELEC pour pour un montant de **109 457.18 € € HT** – Lot 12

Les travaux du Centre Social J. Prévert, se terminent et il convient de souscrire les avenants nécessaires visant à matérialiser les modifications et suppléments effectués en cours d'exécution,

Conformément aux dispositions de l'article L. 2194-1 du code de la commande publique, Il convient donc de délibérer pour 1 lot de la façon suivante :

Lot	Entreprise	Montant HT	Avenant	TOTAL
12	ZEFELEC	109 457.18 €	+ 14 814.88 €	124 272.06 €

L'économie générale du marché n'étant en aucun cas remis en cause, Monsieur Benoit VINCENT propose, d'accepter la proposition d'avenant pour le montant précité

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

A l'unanimité AUTORISE Madame le Maire à signer cet avenant et toutes pièces se rattachant à ce dernier.

Suivent les signatures
(Pour copie conforme)

Le Secrétaire de Séance

T. PERDRIX



Le Maire,

V. RAVET


Accusé de réception en préfecture
001-210700319-20241004202410_01_08-DE
Date de télétransmission : 02/10/2024
Date de réception préfecture : 02/10/2024